

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE Saison 2025-2026 GRS GUYANCOURT

5, rue Jacques Prévert 78280 GUYANCOURT



	l =:\ .			
lom du tuteur légal (pour l Idresse : Rue :	•			
	Commune :			
Portable :				
Mail : (écrire lisiblement sv				
•	• •			
lours et heures des cours	•			
	Cotisation annuelle - c	quelque soit l'activité	choisi	2
□ 1h00 : 138,00 € □ 2h30 : 2	□ 1h30 : 184,0 65.00€ □ 3h00			€ t + : 330,00 €
	☐ Marche Nordique 1	•		•
	Wiarche Moralque 1	13C (SI Seconde activi	iic . 950,	
Attention : Adhési	ion et assurance en plu	us : 25 € (non rembours	able, voi	r règlement intérieur)
tudiants)				
Règle	sur activité adulte : -10% s	ance : 25€ (encaissé dè	s l'inscr	iption)
Règle: Espèces	ment adhésion et assura	ance : 25€ (encaissé dè	es l'inscr	iption) Chèques ANCV
Règle: Espèces	ment adhésion et assura	ance : 25€ (encaissé dè	es l'inscr	iption)
Règle: Espèces	ment adhésion et assura	ance : 25€ (encaissé dè	es l'inscr	iption) Chèques ANCV
Règle: Espèces	ment adhésion et assura Chèque N° du chèque	ance : 25€ (encaissé dè	es l'inscr	iption) Chèques ANCV
Règlei Espèces Iom du titulaire du chèque	ment adhésion et assura Chèque N° du chèque	ance : 25€ (encaissé dè ○ CB Montant du chèque	es l'inscr	iption) Chèques ANCV
Règlei Espèces Iom du titulaire du chèque Espèces	ment adhésion et assura Chèque N° du chèque Règlem	ence : 25€ (encaissé dè	es l'inscr O	iption) Chèques ANCV Banque
Règlei Espèces Iom du titulaire du chèque Espèces	ment adhésion et assura Chèque N° du chèque Règlem Chèque	o CB Montant du chèque ent Cotisation CB	es l'inscr O	chèques ANCV Banque Chèques ANCV
Règlei DESPÈCES Nom du titulaire du chèque DESPÈCES	ment adhésion et assura Chèque N° du chèque Règlem Chèque	o CB Montant du chèque ent Cotisation CB	es l'inscr O	chèques ANCV Banque Chèques ANCV
Règlei D Espèces Nom du titulaire du chèque	ment adhésion et assura Chèque N° du chèque Règlem Chèque	o CB Montant du chèque ent Cotisation CB	es l'inscr O	chèques ANCV Banque Chèques ANCV
Règlei D Espèces Nom du titulaire du chèque D Espèces	ment adhésion et assura Chèque N° du chèque Règlem Chèque	o CB Montant du chèque ent Cotisation CB	es l'inscr O	chèques ANCV Banque Chèques ANCV
Règlei D Espèces Nom du titulaire du chèque D Espèces Nom du titulaire du chèque	ment adhésion et assura Chèque N° du chèque Règlem Chèque	ence : 25€ (encaissé dè	es l'inscr	chèques ANCV Banque Chèques ANCV
Règlei Espèces Iom du titulaire du chèque Espèces Iom du titulaire du chèque Attestation à	ment adhésion et assura Chèque N° du chèque Règlem Chèque N° du chèque	ence : 25€ (encaissé dè	es l'inscr	Chèques ANCV Banque Chèques ANCV Banque

Aucun remboursement ne sera effectué au-delà du 30 septembre 2025

Nous vous rappelons que les cours sont mixtes et n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires

(ou le questionnaire de santé si celui-ci date de l'année précédente pour la même activité)

Recueil d'information et de consentement sur les données à caractère personnel

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel collectées par GRS Guyancourt ont été recueillies sur la base de votre consentement, aux fins d'inscription, d'envoi de mails, d'informations.

Elles seront conservées pendant 3 ans et sont destinées à la GRS Guyancourt ou à la municipalité de à qui nous sommes susceptibles de transmettre les données de façon anonyme.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment et exercer des droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données en contactant Mme GRESSIER Line, présidente de l'association.

En cas de violation du RGPD, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à Guyancourt, le/2025

Nom et prénom :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Règlement intérieur

Extraits document consultable sur le site de l'association

Art 2 « - Tout comportement ou parole doivent être mesurés et polis envers un entraineur, un membre du conseil d'administration ou un autre adhérent. Tout manquement à cette discipline pourra être sanctionné par le conseil d'administration de l'association. »

Art 3 « Il est rappelé que pour les groupes de compétition par équipe, la présence à chaque cours est indispensable. Chaque absence d'une gymnaste pénalise toutes les autres gymnastes de l'équipe. En cas d'absences répétées et non justifiées, le conseil d'administration pourra sanctionner la gymnaste (exclusion de l'équipe). »

Art 5 « Le professeur reste le seul juge quant au choix des cours et des programmes des gymnastes. »

Art7 « Les gymnastes mineures doivent être accompagnées jusqu'à la porte du cours afin de s'assurer que celui-ci a bien lieu. Si nous sommes prévenus suffisamment tôt, nous essayons toujours de prévenir en cas de suppression d'un cours, à condition de disposer des coordonnées exactes des adhérents, ce qui n'est pas toujours le cas. Veuillez vérifier que nous avons bien les moyens de vous joindre et pensez à nous communiquer tout changement survenant en cours d'année. Dans la mesure où nous ne pouvons pas vous contacter, le Bureau ne sera pas tenu pour responsable des incidents qui pourraient survenir. Les cours annulés ponctuellement pour absence de l'entraineur ne seront pas remboursés. »

J'ai pris connaissance du Règlement intérieur et l'approuve.

Fait à Guyancourt, le/2025 Signature: